



Conseil Communautaire du 9 juillet 2024

Délibération n°2024-96

Thème :
Social

Objet :
**Centre social
intercommunal -
Création d'un Lieu
d'Accueil Enfant-
Parent (LAEP)**

Pôle :
**Cohésion sociale et
territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 juillet 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Corinne ASCETTINO, André MARTIN, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM.

Absents excusés :

Emilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Francine DAERDEN, Guy HERMITTE.

Absents :

Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Sébastien FINE

Monsieur le Conseiller communautaire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 27 juin 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Cohésion sociale et territoriale du 2 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT le diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse Commune de Sécurité Sociale et la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT la fiche action « parentalité » de la CTG portant création d'un espace dédié à la parentalité ;

CONSIDÉRANT le projet et le règlement de fonctionnement du LAEP annexés ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la création d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent ;
- Approuve le projet et le règlement de fonctionnement du LAEP en pièces annexes ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Briançonnais, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURCIA



Date de publication : 12 JUL. 2024

Date de Transmission en Préfecture :

12 JUL. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



PROJET DE FONCTIONNEMENT

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Centre social intercommunal du Briançonnais

Période contractuelle : Pluriannuelle 2024-2026

Date d'ouverture : 01/09/2024

PREAMBULE : CAF ET LAEP

Reconnus comme des lieux particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont soutenus par la branche Famille depuis 1996. La mise en œuvre d'une approche de l'accompagnement précoce de la fonction parentale basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social se trouve confortée.

Les LAEP sont des vecteurs de solidarité sociale et répondent à un besoin de réassurance des parents au cours de la période de la petite enfance.

Les LAEP ne sont pas soumis au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Dès 1996, le bénéfice de la prestation de service a été conditionné à la formalisation d'un projet.

La Circulaire 2015-011, précise les modalités de financement de la prestation de service et présente un référentiel national d'activité.

Quelques principes :

Le LAEP est ouvert à tous. Il respecte le principe de neutralité.

Il est un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans inscription.

L'accueil de l'enfant se fait en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil.

La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité.

I. Caractéristiques administratives du LAEP

1. Responsable administratif/gestionnaire du LAEP

Gestionnaire : Communauté de Communes du Briançonnais
Nature juridique : EPCI
Adresse : 1 rue Aspirant Jan BP 28 05105 BRIANCON Cedex
Téléphone : 04.92.21.35.97

2. Le lieu du LAEP

Nom : LAEP « en cours de nomination »
Adresses : 35 rue Pasteur 05100 BRIANCON
Tel : 04.92.21.25.76

3. Référents du LAEP

Les pilotes : M^{mes} Valérie BEDELET et Anne-Sophie CAPELLI
Adresse mail : valerie.bedelet@ccbrianconnais.fr, tel : 06.07.38.93.64
anne-sophie.capelli@ccbrianconnais.fr, tel : 04.92.44.06.31

4. Territoire couvert par le LAEP

Le territoire du LAEP est celui de la Communauté de Communes du Briançonnais, composé de 13 communes : Briançon, St Chaffrey, La Salle les Alpes, Le Monétier les Bains, La Grave, Villar d'Arène, Puy st Pierre, Puy st André, Villard st Pancrace, Cervières, Val des Prés, Névache et Montgenèvre

Cadre de référence du projet LAEP : Projet de Territoire et Convention Territoriale Globale (CTG)

5. Le gestionnaire

La Communauté de Communes du Briançonnais a la responsabilité du projet. Elle reçoit les financements accordés au LAEP et doit adresser les bilans et évaluations au financeur, la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS).

6. Les instances

a. Le comité de pilotage intégré à la CTG

Sa fonction :

- Valider les orientations de l'action proposée par le comité technique
- Valider les conditions de fonctionnement du lieu
- Valider les besoins de formation
- Participer à l'évaluation du projet en complément du travail effectué par le comité technique

Le rythme de rencontre est à minima d'une fois par an : en juin si possible.

Sa composition :

- Un représentant CCSS
- Des élus du territoire
- La directrice de Pôle Cohésion Sociale et territoriale de la Communauté de Communes du Briançonnais
- La coordinatrice CTG

Les pilotes :

Elles-mêmes accueillantes, celles-ci rencontrent l'équipe des accueillants dans le cadre des réunions d'équipe afin d'aborder les questions pratiques : établissement du planning des accueils, commande de matériel, consignations des incidents de fonctionnement, suggestions d'adaptation.

b. Le comité technique

Sa fonction :

- Organiser et réguler le fonctionnement du lieu
- Formuler des propositions sur l'organisation ou sur les améliorations à apporter au projet

Sa composition :

- Les pilotes de l'action (référente famille et coordinatrice petite enfance)
- Les accueillants

Un compte rendu des réunions d'équipe est réalisé. Celui-ci est transmis au comité de pilotage permettant de le tenir informé des propositions envisagées.

Les rencontres ont lieu à raison d'une fois par mois.

II. État des lieux du territoire

Ces éléments sont extraits du diagnostic de la Convention Territoriale Globale.

Le territoire du Briançonnais est un territoire de haute montagne qui se trouve dans le département des Hautes-Alpes. Il est situé à la frontière italienne et est également mitoyen de l'Isère, de la Savoie et des Alpes-de-Haute-Provence.

C'est un territoire, de 843.75 km² enclavé en raison de sa situation géographique : situé à environ 110 km de Turin, 120 km de Grenoble et 270 km de Marseille.

L'accès principal s'effectue par la route nationale (RN 91), le long de la Durance. Les cols du Lautaret (2082m) et de Montgenèvre (1850m) sont des accès secondaires qui peuvent être occasionnellement fermés l'hiver.

Il y a 19 117 habitants (Source INSEE 2020 – population total contre 21 014 en 2014) au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais qui regroupe 13 communes : Briançon, Cervières, la Grave, Le Monêtier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val des Près, Villar d'Arène et Villard-Saint-Pancrace.

Briançon est la ville-centre de ce territoire et se situe à la confluence de plusieurs vallées. Cette confluence a créé une vallée élargie qui a permis l'installation et le développement de la ville et des villages alentours.

	<i>Briançonnais</i>		<i>Hautes-Alpes</i>	
<i>Population – 2020</i>	<i>19 117</i>	<i>100%</i>	<i>140 698</i>	<i>100%</i>
<i>0-14 ans</i>	<i>3 419</i>	<i>17.5%</i>	<i>22 736</i>	<i>16.2%</i>
<i>15-29 ans</i>	<i>2 547</i>	<i>13%</i>	<i>19 293</i>	<i>13.7%</i>
<i>30-44 ans</i>	<i>3 662</i>	<i>18.7%</i>	<i>24 350</i>	<i>17.3%</i>
<i>45-59 ans</i>	<i>4 289</i>	<i>21.9%</i>	<i>29 904</i>	<i>21.3%</i>
<i>60-74 ans</i>	<i>3 690</i>	<i>18.9%</i>	<i>28 264</i>	<i>20.1%</i>
<i>75 ans et plus</i>	<i>1 939</i>	<i>9.9%</i>	<i>16 152</i>	<i>11.5%</i>

La part des 30-59 ans dans la population sur le territoire du Briançonnais est légèrement plus importante que celle relevée au niveau départemental et national.

L'indice de vieillissement du Briançonnais est de 94 personnes de 65 ans et + pour 100 jeunes de -20 ans, cela indique une population plutôt jeune sur le territoire.

Evolution de la population tranche d'âge 0/14 ans

	2008	2013	2018	2019	2020
Population totale	19 955	20 719	19 546	19 719	19 117
0 / 14 ans	3 804	3 798	3 419	3 454	3 423

Source INSEE au 12/07/2022

Les enfants (allocataires Caf) âgés de 0 – 25 ans révolus et comparaison départementale

	Briançonnais	Proportion	HA	Proportion
Enfants 0 à 2 ans	436	12.2%	3 197	13.3%
Enfants 3 à 5 ans	496	13.9%	3 339	13.9%
Enfants 6 à 11 ans	1 223	34.3%	8 104	33.7%
Enfants 12 à 15 ans	825	23.2%	5 340	22.2%
Enfants 16 à 19 ans	537	15.1%	3 804	15.8%
Enfants 20 à 24 ans	46	1.3%	283	1.2%
TOTAL	3 563		24 067	

□ Source : Fiches territoire_CAF2020

Composition des familles avec enfants de moins de 3 ans : source CAF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
Nb enfant de moins de 3 ans	626	597	555	551	529	531	436	420
Familles avec enfant moins de 3 ans	578	561	520	514	496	500	NS	394
Dont % famille monoparentale	8.5	8.9	9.6	9.5	10.3	10.4	NS	NS

Localisation de structures, équipements et services

	CC du Briançonnais
Etablissements scolaires 6-16 ans	18 écoles (dont 9 à Briançon) 2 collèges (Briançon) 1 lycée (Briançon)
Equipements sportifs	<u>Piscines</u> : centre aquatique Briançon, La Salle les Alpes, et 2 piscines baignades biologiques <u>Centres Bien-être</u> : Les Grands Bains à Monétier et Durancia à Montgenèvre <u>Terrain multisport et city stade</u> : La Salle les Alpes, La Grave, Villar d'Arène, Montgenèvre, Val des Prés, St Chaffrey, Briançon, Monétier et Villard St Pancrace <u>Bike parc et espace VTT</u> : La Salle les Alpes, Montgenèvre, Villard St Pancrace <u>Patinoire</u> : Briançon (intérieur), en extérieur hiver : Montgenèvre, La Salle les Alpes <u>Terrain de football</u> : Briançon, Villard St Pancrace, La Salle les Alpes, Monétier <u>Terrain de tennis</u> : Briançon (indoor et outdoor), outdoor : Monétier, La Grave, Villar d'Arène, Névache, Montgenèvre, St Chaffrey <u>Gymnase</u> : Briançon (3)+1 en cours de construction <u>Skate parc</u> : Briançon (indoor), outdoor : La Salle les Alpes,

	<p><u>Pumptrack</u> : St Chaffrey et Monétier</p> <p><u>Mur d'escalade</u> : outdoor : Briançon, La Salle les Alpes, indoor : Briançon (dans Gymnase)</p> <p><u>Salle de Blocs escalade</u> : Briançon</p> <p><u>Stade de rugby</u> : Briançon</p> <p><u>Golf</u> : Montgenèvre</p> <p>Stations de ski</p>
Equipements culturels	<p><u>Cinéma</u> : Briançon, Montgenèvre, Monétier</p> <p><u>Bibliothèques</u> : St Chaffrey, La Salle les Alpes, Monétier, La Grave, Villar d'Arène, Villard St Pancrace, Puy St André, Val des Prés</p> <p><u>Médiathèque</u> : Briançon</p> <p><u>Théâtre</u> : Briançon</p> <p><u>Centre d'art contemporain</u> : Briançon</p> <p><u>CRIB</u> : théâtre danse musique : Briançon</p> <p><u>Atelier des Beaux-Arts</u> : Briançon</p> <p><u>Musées</u> : Briançon, Monétier, La Salle les Alpes, Villard St Pancrace,</p> <p><u>Maison de la Géologie</u> : Puy St André</p>
Services de santé	<p>Hôpital (avec IRM) : Briançon</p> <p>Laboratoire : Briançon</p> <p>Centre d'imagerie médical : Briançon</p> <p>CMPP/CAMPS : Briançon</p> <p>Pas de pédiatre en libéral</p>
Services administratifs	<p>CCAS : Briançon, Monétier, La Salle les Alpes, St Chaffrey, Villard St Pancrace, Montgenèvre,</p> <p>Maison des solidarités du Département avec le service de PMI : Briançon</p> <p>France Service : Briançon et itinérance des permanences sur le territoire</p> <p>CPAM, CAF : Briançon</p> <p>Sous-préfecture : : Briançon</p> <p>Maison de la Justice et du Droit : Briançon</p> <p>Service des Finances Publiques : Briançon</p> <p>France Travail</p> <p>Agences Postales</p>
Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans	<p>Maison des adolescents</p> <p>Service de Prévention spécialisée</p> <p>Centre social intercommunal (service jeunesse)</p> <p>Association 432A</p> <p>Mission jeune</p>

Etat des lieux des dispositifs parentalité sur le territoire :

- Aucun LAEP
- Un référent famille : animations collectives familles

- Une animation du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents REAAP du Briançonnais et des Ecrins
- Existence de temps collectifs parent/enfant : « Pouce Pousse »
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Médiation Familiale UDAF
- Synergie santé avec l'Arbre des Enfants : proposition d'atelier parents enfants
- Ludothèque Au Coin du Jeu
- Ateliers à la médiathèque de Briançon
- Actions des associations de parents d'élèves des communes
- Associations de quartiers
- Actions portées par les communes (ex : fête de Névache en direction des familles)

Lors du diagnostic de la CTG, il est ressenti le manque de lieu où les familles peuvent se retrouver, du besoin d'un lieu pour s'exprimer librement mais aussi un lieu de socialisation pour les enfants. Ces constats ont été relevés par le groupe de travail thématique parentalité.

CONSTATS / ENJEUX – PARENTALITE

- Une offre proposée dans presque tous les dispositifs parentalité => un enjeu de maintien de l'offre d'actions de soutien à la parentalité, de veiller à sa diversité, adaptée en fonction des besoins des familles.
- Une absence de LAEP sur le territoire => une opportunité de proposer ce service.
- Un référent bassin REAAP et référent Famille connu et reconnu sur le territoire => un enjeu de maintien des actions et de leur qualité.

Extrait du diagnostic CTG

III. Finalités et objectifs du Lieu d'Accueil Enfants Parents

1. Finalités de l'activité des LAEP – Issu du référentiel LAEP CAF

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque LAEP, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

2. Objectifs

Objectifs généraux :

- Soutenir la relation parents-enfants
- Favoriser les liens sociaux

Objectifs opérationnels :

- Donner envie aux familles de venir au LAEP
- Professionnaliser les accueillants
- Développer le travail de réseau autour LAEP
- Rendre visible le LAEP

IV. Les valeurs du LAEP

Le LAEP est un espace particulièrement pertinent pour favoriser la qualité du « lien » d'attachement entre les parents et les enfants et permettre à celui-ci de se construire dans de bonnes conditions.

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder des notions de liens, de relation, de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Ce lieu, place clairement les parents comme premiers acteurs de l'éducation de leur enfant. Cette place reconnue va permettre aux parents de s'exprimer, d'échanger en toute simplicité. Le lieu valorise le rôle et les compétences des parents.

Les principes et valeurs du soutien à la parentalité :

- Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents
- La prise en compte des contextes de vie est nécessaire dans le respect des individus et de la diversité des codes culturels
- Les parents ont des compétences, ils sont les premiers acteurs de leur situation
- L'accompagnement des parents est réalisé dans un cadre prévenant, dans le respect de la dignité de la personne, sans jugement, ni expertise et sans stigmatisation ou schéma normatif
- Le soutien à la parentalité doit avoir des intérêts et des conséquences positives pour les parents et doit permettre de renforcer leur autonomie.

L'accueillant est à l'écoute et disponible pour :

- Faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe sur des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse
- Favoriser l'expression et la participation des adultes et des enfants
- Informer et orienter les parents en fonction de leurs demandes et selon des compétences validées et non en fonction de ses propres références

Des connaissances sur le développement du jeune enfant sont donc indispensables afin d'orienter au mieux les parents. Au LAEP, les familles s'autorisent à poser des questions, à se poser des questions sur leur rôle de parent et/ou sur le développement de leur enfant. L'accueillant est là pour soutenir le parent dans son cheminement.

Le LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole.

Il permet une vie sociale dès la naissance, où chacun trouve sa place et où la compétence de tous est reconnue.

Les parents, parfois très isolés devant les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants, peuvent partager avec d'autres et ainsi trouver leurs propres solutions. Le lien social est développé grâce aux échanges et à la mixité sociale.

L'accueillant accompagne cette socialisation en donnant une dynamique au lieu d'accueil.

L'observation lui permet de faire circuler la parole entre tous, de proposer des espace-temps où des liens vont se créer, au travers d'un échange verbal, d'une proposition de jeu ou d'un aménagement de l'espace adapté au moment vécu.

C'est un lieu où les parents rencontrent d'autres adultes et où l'enfant bénéficie d'un espace relationnel riche avec d'autres adultes et d'autres enfants. C'est un lieu qui permet de rendre la « séparation » possible, d'être confronté à des règles.

V. Fonctionnement du LAEP**1. Description**Les locaux :

A l'ouverture du lieu, les familles seront accueillies au Centre Social Intercommunal du Briançonnais dans la salle enfance en rez-de-chaussée.

Cette salle est accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Elle est spacieuse.

Une salle à proximité de celle-ci peut permettre une écoute confidentielle si besoin.

Différents espaces adaptés au public accueilli sont proposés : une cuisine, un WC, un point d'eau à hauteur d'enfant, une table à langer.

Les lieux d'accueil sont adaptés pour accueillir les enfants en situation de handicap.

A partir de 2025, deux lieux : Centre Social Intercommunal et salle des ateliers du Relais Petite Enfance au quartier Berwick (cité administrative).

L'aménagement de l'espace :

L'espace est aménagé de façon chaleureuse et en tenant compte des besoins des enfants et des parents. Cet espace est incitatif et évolutif au cours d'une séance en fonction des accueils du jour.

Le matériel utilisé est un matériel adapté à la petite enfance.

Les jouets sont mis à disposition des familles dans des bacs, meubles et étagères

Les caisses de jeux peuvent être échangées entre les deux matinées d'accueils afin de diversifier les propositions

Les espaces peuvent être réaménagés en cours de séance afin de répondre au besoin du moment

L'accueillant veille à sélectionner des jeux/jouets de différentes catégories : jouets d'éveil, matériel de motricité, jeux de manipulation, jeux symboliques, jeux de construction, jeux de règles, etc...

2. Conditions d'accueil

Age des enfants : 0-6 ans accompagné d'un adulte référent (hors assistante maternelle).

Nombre de personnes (enfants et parents) admis par séance : 20

Accueil libre et sans inscription : « on arrive quand on veut, on part quand on veut »

Modalités de participation des accueillis : gratuité

L'accueil

Les familles sont accueillies de façon personnalisée

Une « inscription » est faite sur un tableau : recueil du prénom de l'enfant accueilli, de son âge et de la qualité de son accompagnant.

L'accueillant est garant du cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie).

L'accueillant est disponible et à l'écoute des familles, aussi bien pour les parents que pour les enfants.

L'accueil est assuré par des professionnels formés, garants des règles spécifiques à ce lieu d'accueil.

L'accueil est un moment formalisé qui permet de reconnaître l'enfant, le parent qui l'accompagne et le lien qui les unit.

L'accueillant s'adresse à l'enfant, quel que soit son âge, et à son parent. Il veille à prendre soin dès le départ de cette relation.

Pour tout premier accueil, la spécificité et les valeurs du lieu sont abordées. Les règles et les repères nécessaires à la vie en collectivité du lieu sont expliqués également oralement aux enfants et aux parents par les accueillants.

L'accueil se poursuit tout au long de la séance au travers d'échanges. Les accueillants accordent une attention particulière à créer une atmosphère chaleureuse, propice au dialogue et à la relation parent-enfant.

Les activités

Il n'y a pas d'activités dirigées proposées à proprement parlé. L'absence de proposition dirigée a son importance : les jouets ne sont que des outils à la relation et aux liens enfant / parent.

Les activités proposées sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir partagé entre les enfants et les parents.

A travers le jeu, les parents sont les premiers acteurs de l'éveil de leur enfant. En jouant avec son enfant, le parent favorise la découverte sensorielle, la communication, le partage d'émotions et renforce le « lien » familial.

Le LAEP : lieu d'échanges

A noter que le LAEP peut aussi être considéré comme un lieu où le parent peut « souffler », prendre du temps pour se ressourcer sachant l'enfant en sécurité et ainsi se positionner en retrait pour un temps donné. Néanmoins, dans l'intérêt de la fonction parentale et de la sécurité affective de l'enfant, le parent ne peut s'absenter durant l'accueil. Le parent reste responsable de son enfant.

Un mur dit de prévention « graines d'infos » est instauré avec des thématiques du quotidien comme :

- L'alimentation : l'équilibre alimentaire, la diversification, des idées recettes, etc...
- Le sommeil
- Chaussures ou pieds nus ?
- Le langage
- L'acquisition de la propreté, ...etc

Le travail autour de ces diverses thématiques est autant bénéfique aux familles accueillies qu'à la cohésion d'équipe entre accueillants ; l'idée étant de faire de la prévention mais aussi de susciter l'échange, la discussion, ...

Dans ce lieu, il pourra être proposé des supports d'informations concernant notamment les actions portées sur le territoire (ex : atelier bébé lecteur, ateliers jeux en familles, conférence sur une thématique particulière, le portage, l'allaitement, ...)

Les documents de communication et les éléments de langage permettant de décrire le projet sont soigneusement travaillés car ils offrent la possibilité de faire connaître le LAEP et de susciter l'intérêt aussi bien des familles que des professionnels en charge de relayer l'information.

3. Amplitude d'ouverture au public à compter du 1^{er} septembre 2024

	2024	2025
Nombre de semaine d'ouverture	14	33
Amplitude horaire au public	6 heures	6 heures
Heures de préparation, d'organisation, réunions d'équipe et administratif	4 heures	4 heures
Heures d'installation debriefing	2 heures	2 heures
Total heures de fonctionnement/ semaine	12 heures	12 heures
Total heures de fonctionnement/ an	168 heures	396 heures
<i>Réunion de supervision</i>	<i>+ 2 heures / an</i>	<i>+ 8 heures / an</i>

4. Responsables du LAEP

	Anne Sophie CAPELLI	Valérie BEDELET
Formation professionnelle initiale	Educatrice de jeunes enfants	DEJEPS animation socioculturelle (VAE en cours)
Statut	Coordinatrice petite enfance	Référente famille

5. Les accueillants du LAEP (2 accueillants par séance) :

Nom/prénom	Structure	Qualification	Formation à la posture d'accueillant	Accueillants mis à disposition
CAPELLI Anne Sophie	CCB	EJE	2025	non
BEDELET Valérie	CCB	DEJEPS	mai 2024	non
TISSERAND Claire	CCB	Puéricultrice (Référente Santé et accueil Inclusif)	mai 2024	non
ENSELME Domitille	Centre Hospitalier Buech Durance	Puéricultrice	2025	oui
OZENFANT Caroline	CAMSP	Psychomotricienne	2026	oui
CHALLIER Alexandra	Maison des solidarités de Briançon	Infirmière Puéricultrice	2026	oui
GUER Léa	Hôpital de Briançon	Psychologue	2027	oui
MOLTER Karin	PEP ADSV		2027	oui

6. Supervision et/ou Analyse de la pratique

Les séances de supervision et/ou d'analyse de la pratique sont assurées par un intervenant extérieur. Il intervient 4 fois 2h00 par an.

La supervision et/ou l'analyse de la pratique permet, aux accueillants d'échanger autour de leurs expériences d'accueillants, d'aborder à la fois la perception personnelle et professionnelle.

Les séances permettent d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies.

Chaque accueillant doit à minima avoir participé à 8h00 de supervision et/ou analyse de la pratique dans l'année.

7. Partenaires

- Partenaires institutionnels :

Mairies
CCSS des Hautes-Alpes
Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
Éducation Nationale

- Partenaires associatifs

Associations de Parents d'Élèves

- Partenaires professionnels
Psychologues et Pédopsychiatres
Professionnels de la Santé : Infirmières, pédiatres, et nutritionnistes...
Éducateurs de Jeunes Enfants
Auxiliaires puéricultrices
Crèches,
Ecoles

- Partenaires culturels et sportifs
Médiathèques
Ludothèque
Clubs de Sport
Centres Culturels

- Partenaires de formation et d'information
Centres de formation : GRETA, Fondation Edith Seltzer

8. Perspectives du LAEP

Il est envisagé à l'horizon 2026, une itinérance du LAEP afin de rayonner sur l'ensemble du territoire du Briançonnais :

Il pourrait être envisagé une proposition de LAEP itinérant sur chaque vallée :

- Vallée de la Clarée,
- Vallée de la Guisane
- Vallée de Cervières
- Vallée de la Meije

VI. L'évaluation du projet

L'impact attendu pour les familles du territoire :

- Un bien-être du binôme parents enfants
- Un sentiment d'isolement des familles en baisse

Les résultats attendus dans la mise en œuvre du projet :

- Une équipe pérenne et stable
- Une ouverture 2 matinées par semaine pour répondre à la demande des familles
- Un développement des actions autour du LAEP
- Une amélioration de la communication sur le lieu
- Un travail avec les partenaires en lien avec les familles
- Une mise en place d'outils adaptés de suivi de l'action

Questions évaluatives retenues :

- Comment le LAEP a-t-il soutenu la relation parents enfants ?
- En quoi la posture des accueillants a-t-elle été un facteur favorisant ?
- Les parents et les partenaires se sont-ils appropriés le LAEP ?
- En quoi l'offre en matière de soutien à la parentalité développée par le LAEP est-elle adaptée à la demande des familles (ouverture matin, après-midi, hors périodes de vacances scolaires, lieu d'accueil, etc.) ?

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Outils
Donner envie aux familles de venir au LAEP	Fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants Parents Satisfaction des participants Evolution des relations parents enfants	Nombre d'enfants, âge des enfants ; type d'adulte Bilan quantitatif des données Retour sur la satisfaction des familles Observation de l'évolution des relations parents enfants, de la socialisation des enfants,	Fiche de suivi de fréquentation Tableaux de suivis Questionnaires de satisfaction / boîte à remarques, à idées à destination des familles Fiche d'observation préétablie en fonction de ce que l'on souhaite observer (remplie en débriefing après chaque accueil, puis reprise en réunion d'équipe, circulation de la parole, des liens créés entre les parents, recueil des sujets abordés par les familles lors de chaque accueil)
Professionaliser les accueillants	Posture des accueillants sur le fonctionnement du LAEP	Nombre de réunion, d'analyse de la pratique, de personnes formées	Compte rendu / relevés de conclusion) + bilan annuel, participation à la formation d'accueillant LAEP
Développer le travail de réseau autour LAEP	Tenu d'un comité de pilotage et d'un comité technique annuel	Nombre de partenaires en lien avec le LAEP et nombre d'actions partenariales	Feuilles de présence et compte-rendu de réunions, conventions avec les partenaires accueillants
Rendre visible le LAEP	Informations auprès les familles de l'existence du LAEP	Actions de communication mise en œuvre : nombre, fréquence et destinataires	Flyers, affiches, site internet, mailing, bouche à oreilles, article de presse...

VII. Budget prévisionnel

Centre social intercommunal du Briançonnais			
Budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2024			
DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Alimentation	50.00€	PS LAEP	2 639.07€
Matériel pédagogique	200.00€	BONUS CTG	2 520.00€
Analyse de la pratique (8h obligatoire)	300.00€		
Valorisation du personnel CCB	6 230.90€		
Valorisation mise à disposition 5 personnes	2 016.00€	Valorisation mise à disposition 5 personnes	2 016.00€
Formation accueillant LAEP	0.00€	Autofinancement CCB	1 621.83€
TOTAL	8 796.90 € TTC	TOTAL	8796.90 € TTC

Détail du calcul :

- Heures éligibles = heures d'ouverture au public + heures de fonctionnement dans la limite de 50% des heures d'ouverture
- Heures d'ouverture = 6h x14 semaines = **84h**. Soit 42 heures de fonctionnement maximum
- Heures de fonctionnement = (4 + 2) x 14 semaines + 2 heures supervision = 84 +2 = 86h > **42h** (nombre d'heure plafond retenu)
- Heures éligibles = 84 + 42 = **126 heures pour 2024**
- Prix de revient = **8 796.90 € / 126h = 68.82 €/h** < prix plafond Cnaf (90.50€/h). Le prix de revient réel est retenu.
- PS Laep = (68.82 € x 30%) x 126 heures = **20.94 € x 126h = 2 639.07 €**
- Bonus territoire = 20 € x 126 heures = **2 520 €**
- Financement CCSS = **2 639.07 + 2 520 = 5 159.07 €**
- Reste à charge CCB = **3 637.83 € (sans valorisation)**

Centre social intercommunal du Briançonnais			
Budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2025			
DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Alimentation	50.00€	PS LAEP	6 220.67€
Matériel pédagogique	200.00€	BONUS CTG	5 940.00€
Analyse de la pratique (8h obligatoire)	1 100.00€	Valorisation mise à disposition 5 personnes	4 752.00€
Valorisation du personnel	11 733.55€	Autofinancement CCB	5 249.97€
Valorisation mise à disposition 5 personnes	4 752.00€		
Formation accueillant LAEP	2 900.00€		
TOTAL	20 735.55 € TTC	TOTAL	20 735.55€ TTC

Détail du calcul :

- Heures éligibles = heures d'ouverture au public + heures de fonctionnement dans la limite de 50% des heures d'ouverture
- Heures d'ouverture = 6h x33 semaines = **198h**. Soit 99 heures de fonctionnement maximum
- Heures de fonctionnement = (4 + 2) x 33 semaines + 8 heures supervision = 198 +8 = 206 h > **99h** (nombre d'heure plafond retenu)
- Heures éligibles = 198+ 99 = **297 heures pour 2025**
- Prix de revient = **20 735.55 € / 297 h = 68.82 €/h** < prix plafond Cnaf (90.50€/h). Le prix de revient réel est retenu.
- PS Laep = (68.82 € x 30%) x 297 heures = **20.94 € x 297 h = 6 220.67 €**
- Bonus territoire = 20 € x 297 heures = **5 940 €**
- Financement CCSS = **6 220.67 + 5 940 = 12 160.67 €**
- Reste à charge CCB = **8 574.88€ (sans valorisation)**



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

Applicable au 1^{er} septembre 2024



Le Président

de la Communauté de Communes du Briançonnais

Arnaud MURGIA

Affiché et distribué aux parents



Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace convivial et chaleureux où les enfants de moins de 6 ans sont accueillis avec un adulte référent (parents, grands-parents, ~~hors assistantes maternelles~~) ainsi que les futurs parents.

Ce lieu d'accueil est en partie financé par la Caisse Commune de Sécurité Sociale.

I. Les objectifs du LAEP

Soutenir la relation parents-enfants
Favoriser les liens sociaux

II. Les modalités de fonctionnement

Les familles sont accueillies sans inscription préalable.

Les principes d'accueil

- La gratuité
- La libre fréquentation : on vient et on part quand on veut
- L'anonymat
- La confidentialité *
- La responsabilité parentale

*ce principe pourra être levé dans un cas relevant de la protection de l'enfance.

Dans le LAEP, les pratiques éducatives de chaque famille sont respectées. Toutefois, aucune violence physique ou verbale n'est autorisée envers les enfants et les adultes.

Horaires d'ouverture :

De 9h à 12h : le lundi et le vendredi, hors vacances scolaires.

En cas d'affluence et selon les situations, les accueillants pourront être amenés à inviter les premiers à écourter leur temps d'accueil.

III. Le respect des règles de vie

- La présence de l'adulte référent est indispensable auprès de l'enfant (pas de sortie du lieu d'accueil sans l'enfant)
- Pour accéder à l'espace d'accueil, adultes et enfants sont invités à se déchausser ou à porter des surchaussures
- L'utilisation du téléphone portable et des appareils photos doit rester exceptionnelle (ne pas diffuser les photos ou vidéos prises au LAEP)
- La contribution au rangement est demandée aux familles avant leur départ
- Si un enfant se met en danger ou ne respecte pas les règles de vie du lieu, l'adulte référent ou les accueillants se doivent d'intervenir.

A ces règles explicites s'ajoutent des règles du « vivre ensemble » : politesse envers tous, tolérance mutuelle, respect de l'autre, ...

A son arrivée, chaque famille inscrit sur un tableau :

- Le prénom de son enfant
- L'âge de son enfant
- Sa qualité d'accompagnant (lien de parenté)
- Sa commune de résidence

IV. Les consignes concernant les locaux et l'utilisation des espaces :

Différents espaces sont organisés en fonction des besoins et intérêts des enfants :

- Espace bébé : réservé aux enfants non marcheurs
- Espace motricité : accessible à tous sans chaussures
- Espace jeux : les jeux et jouets sont en libre accès, pour certains à hauteur d'enfants, d'autres à hauteur d'adulte, les parents peuvent s'y servir librement.
- Espace change : le lieu d'accueil dispose d'un coin change. Le parent doit apporter le nécessaire de change.

V. Dispositions sanitaires :

Santé et maladies : Les parents s'engagent à ne pas fréquenter le LAEP lorsque leurs enfants ou eux-mêmes sont malades.

Protocoles d'hygiène : Désinfection de l'espace de change après usage : produit détergent-désinfectant et lavette à disposition

Les jouets salis (mis à la bouche par exemple) sont à mettre de côté pour être nettoyés

VI. Assurance et responsabilité

Durant les temps d'accueil, les enfants sont sous la seule responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

La Communauté de Communes du Briançonnais est assurée pour les risques incombant au fonctionnement de l'accueil parents-enfants. Il revient aux parents de prévoir une assurance couvrant la responsabilité civile pour les dommages subis ou causés par leurs enfants.

La Communauté de Communes du Briançonnais décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels ou de valeur amenés lors des accueils.